

BILAN ANNUEL 2002-2003

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Date de parution

1er juin 2003

Mission de la Direction régionale

Le ministère de l'Environnement doit assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.

Le Direction régionale du Ministère est responsable de la réalisation de cette mission au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les effectifs régionaux sont mobilisés pour accompagner la population régionale à travers les programmes ministériels et les objectifs gouvernementaux qui visent la protection et l'amélioration de l'environnement.

Le rôle de la Direction régionale s'étend aussi à la mise en œuvre du plan d'urgence ministériel et à l'exécution, en collaboration avec la Sécurité civile, du Plan d'urgence national du Québec.

Les effectifs régionaux

Notre direction régionale compte sur une équipe d'hommes et de femmes qui mettent leurs compétences au service de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cette équipe de 49 person-

La mission de la Direction régionale se traduit en action par des activités d'analyse, de contrôle, de prévention et des interventions d'urgence lorsque des situations risquent d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement dans l'immédiat et dans l'avenir.

La Direction régionale contribue à la préparation et à la révision des politiques, programmes et règlements du Ministère en mettant à contribution l'expertise et l'expérience de ses ressources humaines qui réalisent

quotidiennement les opérations sur le terrain.

De plus, une entente de service prévoit que le ministère de l'Environnement dispense des services administratifs et d'accueil et de renseignements pour la Société de la faune et des parcs du Québec.

La Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean garantit à sa clientèle des services de qualité conformes à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement.



Le dossier de l'eau a été une priorité cette année, particulièrement pour les municipalités qui s'approvisionnent en eau de surface.

nes, dont 44 ont le statut de permanent, met en commun les compétences de 8 ingénieurs, 5 professionnels, 2 enquêteurs, 19 techniciens, 4 secrétaires et 4 employés de bureau.

Ces ressources œuvrent sous

la supervision d'une directrice régionale et d'un directeur-adjoint.

La Direction régionale compte aussi cinq personnes qui assurent le suivi des travaux exécutés suite au dé-luge de 1996.

Dans ce numéro :

Le milieu naturel	3
Le secteur agricole	4
Le secteur municipal	5
Le secteur industriel	6
Urgence-Environnement	7
Stabilisation des berges	8
Administration	9

Les choix stratégiques du Ministère:

- Améliorer les services aux citoyens et entreprises
- Doter le Québec d'un cadre durable de gestion de l'eau
- Donner suite aux engagements du Québec relatifs aux changements climatiques, aux substances appauvrissant la couche d'ozone, aux pluies acides, au smog et aux substances aéroportées
- Conserver la diversité biologique
- Moderniser le régime québécois de protection de l'environnement
- Favoriser l'application du développement durable au sein de la société québécoise

Les clientèles et les services offerts

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les citoyennes et citoyens, les municipalités, les MRC, les producteurs agricoles, les petites et moyennes entreprises ainsi que les grandes industries constituent les principales clientèles du ministère de l'Environnement.

La Direction régionale applique les lois, les règlements, les politiques et les directives placés sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Notamment, la Loi sur la qualité de l'environnement, les règlements sur les carrières et sablières, ceux sur les matières dangereuses, sur les matières résiduelles, sur la qualité de l'eau potable, sur la réduction de la pollution d'origine agricole et sur la qualité de l'atmosphère.

Qu'il s'agisse des secteurs industriel, municipal, agricole ou encore d'interventions concernant le milieu naturel, les activités de la Direction régionale gravitent essentiellement autour des trois pôles suivants :



Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a une mosaïque d'activités qui peuvent avoir des impacts environnementaux.

Analyser les demandes d'autorisation des projets qui lui sont soumises par la clientèle et délivrer les autorisations lorsque les projets sont conformes aux exigences prévues par les lois, les règlements, les politiques et les directives en vigueur.

Procéder aux inspections afin d'assurer le respect des lois et règlements et, s'il y a lieu, faire procéder aux enquêtes appropriées en vue de poursuites éventuelles.

Traiter les plaintes adressées par la population concernant les diverses activités liées aux lois et règlements en matière environnementale, administrés par le Ministère.

Portrait de la région

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est délimitée par la région Nord-du-Québec au nord-ouest, les régions de Québec et de la Mauricie au sud, et la région de la Côte-Nord à l'est.

D'une superficie de 104 018 km², elle se situe au 3^e rang des régions du Québec. Elle regroupe 48 municipalités, réparties dans quatre municipalités régionales de comté (MRC), une municipalité hors MRC et 11 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés).

La Ville de Saguenay a été créée à la suite de la fusion des villes de La Baie, Jonquière, Chicoutimi et des municipalités de Shipshaw, Laterrière, Lac-Kénogami et Canton Tremblay. Cette ville représente une entité distincte des quatre MRC.

En 2001, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'élevait à 284 790 personnes, soit 3,8 % de la population québécoise.

Notre région se caractérise, notamment, par ses grands espaces de territoires forestiers. Il s'agit d'un milieu propice à la villégiature et aux activités touristiques (pourvoires, zecs, campings, etc.)

« Assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. »

en territoires non organisés. La présence de deux plans d'eau majeurs tels le lac Saint-Jean et le lac Kénogami favorise aussi la villégiature.

L'agriculture est axée principalement sur la production laitière. Elle se distingue par une importante utilisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF), la production de pommes de terre et par la présence de nombreuses bleuitières.

Pour sa part, le secteur industriel régional est articulé autour du bois et de l'aluminium. La région compte sur la présence de nombreuses papetières, usines de transformation du bois et camps forestiers. La production d'aluminium est toujours aussi importante dans la région, alors que nous y retrouvons le seul centre de chimie inorganique au Québec.

Population par division administrative

Division administrative	Population
Saguenay	151 150
MRC Lac-Saint-Jean-Est	53 356
MRC Le Domaine-du-Roy	32 089
MRC Le Fjord-du-Saguenay	20 250
MRC Maria-Chapdelaine	27 945

Le milieu naturel

Le milieu naturel et le domaine hydrique occupent une place prépondérante au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une équipe en assume le suivi des activités qui s'y rattachent.

Les interventions dans le milieu naturel en 2002-2003 ont conduit à l'émission de 83 actes statutaires.

En continuité avec les années antérieures, la Direction régionale a concentré ses efforts sur différents dossiers, notamment en rapport avec la pêche blanche, la politique nationale de l'eau, la gestion des réserves écologiques, le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, les études d'impact reliées à la dérivation des rivières par Hydro-Québec, au projet de barrage sur la ri-

vière Péribonka, au projet de régularisation du lac Kénogami, au projet d'autoroute dans la réserve faunique des Lau-

rentides et enfin, celui du prolongement de l'autoroute 70 vers La Baie.



L'équipe du milieu naturel a organisé une Journée portes ouvertes sur le site d'un projet de démonstration de renaturation d'une bande riveraine au lac réservoir Kénogami

Ajoutons à cette liste la coordination du Programme Action-Environnement, le suivi sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres initiatives, telles la création de la Table régionale sur les aires protégées (TARAP-02), le portrait de l'artificialisation des rives du lac Saint-Jean, le projet de création de la réserve aquatique Ashuapmushuan, la fabrication de la maquette "Rives en jeux" et le suivi annuel de l'application municipale de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Des activités de contrôle

L'entente MENV-FAPAQ a fait en sorte que notre façon de répondre aux plaintes a été quelque peu modifiée. Afin d'améliorer la protection qui doit être accordée en matière hydrique, nous sollicitons plus souvent la collaboration des agents de la protection de la faune.

Il est important de faire savoir qu'il a été décidé que les demandes d'information sur les espèces menacées ou vulnérables sont désormais répondues en région. À cet effet, un logiciel permettant d'avoir ces informations est disponible dans chaque direction régionale.

La planification des inspections à réaliser au cours de 2003-2004 dans le cadre de projets majeurs tels les détournements des rivières Manouane et Portneuf, le prolongement de l'autoroute 70 et le Programme de stabilisation des berges a occupé une partie non négligeable de nos efforts.

«Dans le cas des interventions en milieu hydrique, nous nous sommes assurés d'une collaboration étroite avec les agents de protection de la faune.»

Des défis à relever

Au cours de la prochaine année, l'équipe du milieu naturel de la Direction régionale assumera la continuité dans les dossiers déjà en cours et mettra davantage d'efforts sur la Politique nationale de l'eau, la stratégie régionale des aires protégées et l'entente MENV-FAPAQ pour le contrôle des activités en milieu hydrique et dans l'habitat du poisson.

Notre action portera sur le soutien aux comités de bassins existants et sur la création de nouveaux comités, notamment dans le bassin versant de la rivière Ticouapé.

Des efforts importants seront déployés afin de poursuivre nos initiatives d'information du public sur l'importance de mieux protéger nos milieux naturels,

notamment, lors de rencontres avec divers groupes du milieu et par notre participation à une émission diffusée au canal Vox de Vidéotron.



La maquette «Rives en jeux» est un outil d'éducation sur les aménagements riverains qui a été utilisée lors de notre présence à Expo-Nature 2002.

notamment, lors de rencontres avec divers groupes du milieu et par notre participation à une émission diffusée au canal Vox de Vidéotron.

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
41	88	16	5	3	83

Le secteur agricole

L'agriculture est un secteur économique important au Saguenay—Lac-Saint-Jean, avec près de 1 200 entreprises agricoles.

L'année 2002-2003 fut marquée par l'adoption d'un nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* qui, notamment, a généré une dizaine de présentations publiques sur le sujet et surtout, générera davantage de visites ferme par ferme et réduira le nombre de certificats d'autorisation à traiter. En ce sens, nous avons reçu 50 avis de projet à vérifier plutôt que 50 demandes de certificat d'autorisation à traiter.

Le nouveau règlement a aussi imposé un moratoire sur le développement porcin et des audiences publiques sur le sujet.

Ce règlement permettra, progressivement d'ici 2010, une relation optimale entre l'agriculture et le développement durable en ciblant davantage les productions animales, l'épandage de fumiers, la détermination de la capacité de support des sols, le suivi du phosphore et la protection des cours d'eau.



Le secteur agricole est important pour nous. C'est pourquoi nous avons complété la visite de toutes les fermes.

L'année 2002-2003 a aussi donné lieu à des présentations publiques sur la Loi 184 (loi modifiant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) et sur les orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

Plus concrètement, la Division analyse a traité 94 actes statutaires reliés directement à l'agricole, et souvent en lien avec le programme Prime-Vert, autorisé 221 projets de valorisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) et intervenu au chapitre des pesticides en émettant 6 certificats d'autorisation, 22 permis aux entreprises et 185 certificats de compétence aux individus. Dans l'ensemble, c'est un accroissement des activités de l'ordre de 10 % par rapport à 2001-2002.

Des visites à la ferme

Au cours des dernières années, nous avons réalisé un programme de visites de contrôle réglementaire effectuées chez la totalité des exploitations agricoles de notre région, beaucoup d'énergies ont été consacrées pour colliger les informations recueillies. Ces données nous permettront de faire un suivi beaucoup plus serré des exploitations agricoles de la région.

L'entrée en vigueur du nouveau *Règle-*

ment sur les exploitations agricoles (REA) a nécessité une période d'adaptation importante pour toutes les personnes qui travaillent au secteur agricole, équipe qui s'est agrandie avec l'emba-

« Dans l'ensemble, nous avons eu un accroissement des activités de 10% par rapport à 2001-2002 »

che de deux personnes au cours de 2002. Les connaissances acquises dans le secteur agricole nous ont permis de cibler les interventions sur le terrain afin d'être le plus efficaces possible.

La mise en vigueur du Code de gestion sur les pesticides, au cours de la dernière année, ne peut être passée sous silence. Ce nouveau code vient encadrer plus rigoureusement la vente, l'entreposage et l'utilisation des pesticides.

De nouveaux défis

Pour la prochaine année, l'équipe agricole vise, notamment, à réaliser des visites ferme par ferme conformément aux objectifs du *Règlement sur les exploitations agricoles*.

De plus, nous voulons consacrer des efforts pour mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion sur les pesticides, caractériser la rivière Ticouapé, collaborer à la mise en place d'un comité de bassin sur ce plan d'eau et renforcer les actions du ministère de l'Environnement au chapitre des pratiques agro-environnementales. Un bon programme en perspective !



Les bonnes pratiques agro-environnementales ont un impact positif sur la qualité de nos cours d'eau. Les agriculteurs sont des acteurs importants pour la protection de l'environnement

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires, certificats, permis
23	224	16	1	0	518

Le secteur municipal

Au cours de la dernière année, les dossiers de mise aux normes de la qualité de l'eau potable distribuée dans les réseaux d'aqueduc de plusieurs municipalités et réseaux privés de la région ont retenu l'attention.

On se rappelle que suite à l'adoption de la réglementation sur l'eau potable en juin 2001, 33 municipalités ont été informées par la Direction régionale de définir des solutions pour améliorer la qualité de l'eau potable et de proposer un échéancier de réalisation.

Pour bien mener ce vaste chantier, la Direction régionale exerce un suivi régulier de l'évolution des dossiers. Au besoin, des rencontres avec les autorités municipales sont tenues de même qu'a-

vec les consultants responsables de la réalisation des travaux.

Des séances de formation sur des thématiques associées à l'eau potable ont été organisées dans la région par des partenaires. Des employés de la Direction régionale ont eu à effectuer de l'assistance auprès de diverses clientèles.

En ce qui concerne la gestion des neiges usées, la Direction régionale a procédé à l'analyse et à la délivrance de 6 autorisations pour l'aménagement de lieux d'élimination. La plupart de ces autorisations font suite à des engagements pris à l'intérieur de programme d'assainissement de certaines municipalités.

Par ailleurs, la Direction régionale a

réalisé un travail d'acquisition de connaissances concernant la qualité de l'eau souterraine à proximité de bleuettières. Des partenaires gouvernementaux et municipaux ont été étroitement associés à la réalisation de ce mandat. La publication de l'étude est prévue à l'automne 2003.



La question de la recherche d'une source d'approvisionnement en eau potable est revenue constamment dans l'actualité en 2002-2003

De nombreuses interventions

Le nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable* qui resserre de beaucoup les normes dans ce secteur d'activité a nécessité beaucoup d'efforts en termes de contrôle du respect de la qualité de l'eau distribuée, des fréquences d'échantillonnage.

Nous avons consacré beaucoup d'énergies à informer les clientèles visées.

Il ne faut pas oublier non plus les nombreuses vérifications

faites pour s'assurer d'une bonne gestion des matières résiduelles et la vérification de la conformité au certificat d'autorisation pour plusieurs nouveaux sites d'élimination de neiges usées.

«Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable resserre de beaucoup les normes en ce domaine.»

Poursuivre le travail amorcé

La prochaine année sera surtout marquée par un suivi de la mise aux normes des réseaux d'aqueduc municipaux. Bon nombre de municipalités visées procéderont à des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, l'application du nouveau Règlement sur le captage de l'eau souterraine entraînera un besoin de support auprès de la clientèle afin de bien initier sa mise en œuvre.



Les systèmes d'approvisionnement en eau potable, telles les stations de pompage, ont retenu toute notre attention au cours de la dernière année.

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
74	247	93	9	3	58

Le secteur industriel

Dans le secteur industriel, les sujets qui ont retenu l'attention au cours de la dernière année sont nombreux et très diversifiés.

D'abord dans le domaine des sols contaminés, la Direction régionale a finalisé le financement de deux projets de réhabilitation dans le cadre du programme Revi-Sols. De plus, la banque de terrains contaminés a été finalisée et mise en onde sur Internet. Cette banque de données est mise à jour dès que des interventions sur les terrains sont réalisées. Soulignons que les travaux de décontamination des sols au droit de l'ancienne usine de Produits Desbiens ont été l'un des principaux projets de décontamination effectués dans la région.

Le suivi des engagements et obligations associés aux attestations d'assainissement des sept papetières de la région s'est réalisé tout au cours de l'année 2002-2003. La plupart des papetières ont entamé la deuxième année sur les cinq prévues à l'attestation d'assainissement. Cette deuxième année visait principalement la réalisation de programmes correctifs et la poursuite des études de caractérisation déjà en marche.

La région du Saguenay –Lac-Saint-Jean est celle où l'on dénombre le plus d'entreprises de bois de sciage. Au cours des

derniers mois, les vingt-cinq scieries dont la capacité de transformation est la plus élevée ont fait l'objet de contrôle en lien avec les lignes directrices sur l'industrie du bois de sciage. Dans plu-



La présence de plusieurs grandes alumineries dans la région nécessite des programmes de contrôle efficaces

sieurs cas, des travaux correctifs ont été exigés pour diminuer les impacts environnementaux (bruit, poussière, rejet d'eaux usées). Ces travaux ont préalablement fait l'objet d'une analyse et d'une autorisation par la Direction régionale. Il est à noter que plusieurs usines de bois de sciage modernisent leurs installations par l'ajout d'équipements (séchoir à bois, ligne de production) afin d'accroître leur compétitivité.

De par leur taille, leur secteur d'activité ou par la nature des contaminants émis à l'environnement, certaines entreprises font l'objet d'un suivi plus systématique. On peut citer par exemple les usines telles que Récupère-Sol à Saint-Ambroise (traitement de sols contaminés), Alcan (électrolyse et chimie), et MDF La Baie (panneaux de particules). Pour ces usines, le respect de suivis environnementaux et d'engagements spécifiques sont des activités qui requièrent un travail important de la part d'employés de notre direction régionale. Il est à noter que la fermeture de l'entreprise Les Recyclages Larouche Inc. a également fait l'objet de contrôles et d'exigences pour assurer la protection de l'environnement dans le cadre d'une éventuelle réutilisation des lieux.

Finalement, nous sommes en mesure de constater un certain accroissement de demandes de certificat d'autorisation en provenance de nouvelles entreprises œuvrant dans la transformation de l'aluminium et dans la transformation du lait (micro-fromagerie). La Direction régionale s'est montrée très ouverte pour accompagner ces promoteurs dans la phase d'élaboration de leur projet. Le tout dans un souci de faciliter les échanges et de réduire les délais de traitement des dossiers

Des inspections systématiques

Au cours de l'année, près de 300 inspections ont été réalisées par l'équipe du contrôle industriel dans différentes entreprises de la région afin d'assurer la protection de l'environnement des milieux environnants

Pour certaines, les inspections sont réalisées de façon systématique à titre préventif, notamment en regard de l'entreposage des matières dangereuses résiduelles et aussi dans certains secteurs

industriels tels les pâtes et papiers.

Le traitement de 100 plaintes reliées aux activités industrielles de différentes natures ont nécessité autant d'inspections afin de corriger des situations non conformes et souvent préjudiciables à la qualité de vie des citoyens.

En plus des inspections, de nombreux rapports de caractérisation de sol et d'eau souterraine, de rejets d'eaux

usées industrielles et d'émissions atmosphériques ont été vérifiés par l'équipe du contrôle industriel afin d'assurer le respect des normes de rejets et garantir la qualité de l'environnement.

Heureusement, les nombreuses interventions réalisées font souvent ressortir une responsabilisation de plus en plus importante des entreprises régionales à l'égard de la protection de l'environnement.

Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Dossiers aux enquêtes	Condamnations	Actes statutaires
100	474	78	15	10	129

Des perspectives d'avenir

Pour le secteur industriel, la prochaine année sera le début du processus d'analyse des attestations d'assainissement pour sept (7) entreprises de la région des secteurs mines et métallurgie. Pour ce qui est des fabriques de pâtes et papiers, elles entameront pour la majorité, leur 3^e année de suivi planifié dans leurs attestations d'assainissement. La mise en œuvre de la réglementation sur la réhabilitation des terrains contaminés connaîtra plus d'emphase compte tenu de son adoption récente. Des demandes d'expertise et d'informations diverses sont à prévoir.

Par ailleurs, la Direction régionale pour-

suivra le programme d'inspection et de mise aux normes concernant l'industrie du bois de sciage en ciblant plus particulièrement les entreprises de taille moyenne.

Retrouvez-nous sur Internet au www.menv.gouv.qc.ca/regions/region_02



La transformation du bois en au cœur de l'activité économique régionale

Du travail d'enquête

Au cours de la dernière année, la région a bénéficié de la présence de deux enquêteurs en matière environnementale.

Ce sont ces enquêteurs qui sont chargés de recueillir les preuves nécessaires pour porter des accusations contre les contrevenants.

Ils sont aussi des ressources importantes en service conseil auprès de la Division contrôle sur la marche à suivre dans des

situations particulières.

En 2002-2003, nos enquêteurs ont reçu 30 demandes d'enquête.

De ce nombre, 9 dossiers ont été clos car les plaintes ont été jugées non fondées et 10 dossiers ont été soumis à la Direction des affaires juridiques pour décision.

Six plaidoyers de culpabilité ont été enregistrés pour autant d'infractions et

15 autres dossiers demeurent sous enquête.

Plusieurs dossiers devant les tribunaux ont abouti à des condamnations dont vous pouvez prendre connaissance sur le site Internet du Ministère.

Nos enquêteurs sont des actifs importants à notre direction régionale. Ils ont à remplir des mandats qui sont essentiels à l'accomplissement de notre mission de sauvegarde de l'environnement.

Urgence environnement

La protection de l'environnement nécessite parfois que des gestes précis et rapides soient posés pour limiter la propagation et s'assurer de la récupération des contaminants émis.

Le service Urgence-Environnement de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean est composé d'une équipe d'intervention de 6 personnes qui, à tour de rôle, sont disponibles 24 H/ 7 jours, pour que tout soit mis en œuvre afin de minimiser les impacts de tout incident sur l'environnement.

Au cours de la dernière année, cette équipe a répondu à 592 plaintes ou des signalements au sujet de situations impliquant des rejets dans l'environnement. En tout temps, vous pouvez rejoindre l'équipe régionale d'intervention Urgence-Environnement:

En semaine de 8hH0 à 12H00 et de 13H00 à 16H30: en communiquant avec la Direction régionale au: **418-695-7883, poste 0.**

Le midi, le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés: en composant sans frais le: **1-866-694-5454**



Plaintes ou signalements	Interventions	Avis d'infractions	Rapports d'événements	Appels reçus au bureau régional	Appels reçus via le 1-866-694-5454
592	56	1	436	337	255

Le programme de stabilisation des berges (PSB)

Le début de l'année 2002 aura permis à la Direction régionale de recevoir une confirmation de la prolongation du mandat de l'équipe du Programme, le temps d'observer une crue suffisante pour mettre à l'épreuve les ouvrages réalisés depuis 1996.

Les principales activités du PSB ont consisté à réaliser des suivis hydrauliques, sédimentologiques, des talus, des glaces, des ouvrages en enrochement et des travaux de génie végétal. Les rivières Ha! Ha!, à Mars et Saint-Jean sont davantage visées par ces suivis.

Autant en période printanière, estivale, automnale, qu'hivernale, l'équipe du Programme fut à pied d'œuvre, notamment pour suivre de près les crues printanières et automnales, qui n'ont d'ailleurs pas été impor-

tautes et significatives.

Les conclusions des suivis ont notamment engendré des correctifs à des ouvrages réalisés par le PSB depuis 1996. À cet effet, 19 travaux distincts ont été réalisés à l'automne, pour un coût total de 300 000 \$ en immobilisations alors qu'un budget de 1 million était disponible. Pour le bon fonctionnement du



Le PSB est intervenu pour stabiliser des berges affectées par le Déluge

Programme, un budget, incluant les salaires, de 347 000 \$ fut requis.

Les principales interventions ont visé des travaux de génie végétal sur la rivière à Mars, de la consolidation de perrés au site de Bardsville (rivière Sainte-Marguerite), des modifications aux seuils du site 202 de la rivière Saint-Jean et le prolongement du perré au ruisseau Benjamin.

À ces travaux, se sont ajoutées de multiples présentations publiques, des demandes de certificats d'autorisation, la gestion de contrats et d'appels d'offres et de nombreuses autres activités.

Pour l'année 2003, le PSB maintiendra ses suivis, dans l'attente d'une crue significative et, le cas échéant, effectuera les travaux correctifs. Qui plus est, le Programme accroîtra sa visibilité sur le terrain et deviendra plus accessible pour sa clientèle riveraine, tout en préparant la fin des activités du Programme.

Une implication sociale

Au-delà du travail à accomplir, les employés de la Direction régionale reconnaissent l'importance de leur rôle dans la communauté.

Au cours de l'année, ils ont accueilli 14 stagiaires issus de différentes maisons d'enseignement et de disciplines connexes à l'environnement.

Ces stagiaires ont été reçus pendant des séjours de un jour à six mois afin de compléter leur formation académique ou pour s'initier aux différentes tâches des employés du ministère de l'Environnement.



Des échantillonnages sont nécessaires pour effectuer un bon suivi sédimentaire des rivières ayant fait l'objet de travaux de stabilisation.



Nous avons reçus plusieurs stagiaires cette année

Vous pouvez consulter notre «Déclaration de services aux citoyens» sur le site Internet du Ministère ou à notre direction régionale.

Nos objectifs: des services accessibles, courtois, diligents et équitables.

Si quelque chose n'allait pas? Si vous aviez l'impression de ne pas avoir été servi selon ces principes. Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait d'un service rendu, n'hésitez pas à contacter la ou le gestionnaire concerné et, au besoin notre directrice régionale au 418-695-7883. Finalement, si nécessaire, vous pouvez vous adresser au Bureau des plaintes du ministère de l'Environnement au 418-521-3859. Les frais d'appel sont acceptés.

Le service d'administration

La raison d'être du Service de l'administration est de procurer à la Direction régionale de l'environnement et aux directions régionales de la Société de la faune et des parcs du Québec le soutien requis pour gérer efficacement les ressources qui leur sont attribuées.

Son champ d'action couvre la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles au profit d'une gestion optimum qui leur permettra de s'acquitter de leurs mandats respectifs avec efficacité et efficience. Ce Service assure également l'aide professionnelle requise dans le domaine de la gestion et de l'acquisition des immeubles.

Au cours de la dernière année, le Service de l'administration a maintenu le support administratif au Programme de stabilisation des berges qui effectue le

suivi des travaux réalisés suite aux pluies diluviennes de juillet 1996.

Nous avons remplacé le serveur régional et effectué la migration de nos postes de travail à Windows XP de façon à fournir à nos employés des outils performants et modernes.

Nous suivons également de près la réalisation du projet pilote de bâtiment intelligent à l'édifice Marguerite-Belley, qui vise à doter l'immeuble des infrastructures les plus modernes au niveau de la sécurité, du confort et des technologies de l'information.

L'équipe du Service de l'administration est impliquée dans le quotidien du personnel à tous les niveaux. Que l'on pense aux payes et à l'assiduité des employés, au recrutement, à la formation, aux paiements des factures, au suivi



Le service de l'administration gère maintenant en région les transactions du Programme de stabilisation des berges initié suite au Déluge

budgétaire, au contrôle et à l'entretien du matériel et des véhicules, à la gestion du réseau informatique. Cette équipe est toujours présente pour soutenir la performance de nos effectifs pour une meilleure qualité de l'environnement.

Des retombées économiques pour la région

Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, les activités du ministère de l'Environnement ont un impact certain sur l'économie régionale. En effet, notre ministère compte 68 employés permanents et occasionnels.

Les budgets impliqués sont de l'ordre de 3,2 millions de dollars qui génèrent 85 contrats d'approvisionnement et de services.

Une très forte proportion de ces budgets est dépensée en région.

Nous avons un parc informatique de 63 appareils et nous utilisons les services de fournisseurs présents dans la région.

Toutes ces ressources sont mises à contribution pour remplir nos mandats respectifs au bénéfice des citoyens.

«Permettre à nos effectifs d'être efficaces au bénéfice des citoyens... voilà notre mission »

Quelques chiffres sur les activités du Service de l'administration concernant le ministère de l'Environnement et les deux directions de la Société de la faune et des parcs qui reçoivent des services de cette équipe	Ministère de l'environnement (MENV)	Direction aménagement de la Faune (FAPAQ)	Direction protection de la Faune (FAPAQ)	TOTAL RÉGION
Nombre de dossiers permanents suivis	44	21	35	100
Nombre de saisonniers, occasionnels, étudiants, stagiaires embauchés	24	16	17	57
Budget géré, incluant le déluge de 1996	3 196 900 \$	1 261 200 \$	2 368 600 \$	6 826 700 \$
Revenus régionaux perçus et traités	140 900 \$	36 200 \$	11 900 \$	189 000 \$
Achats, locations de 1000 \$ et plus négociés et traités	64	12	27	103
Entente et contrats divers négociés et traités	21	53	1	75
Nombre de véhicules immatriculés (incluant VTT, motoneiges, etc.)	7	21	84	112
Nombre de micro-ordinateurs supportés	63	31	26	120

DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

3950, Boulevard Harvey
4^{ème} étage
Jonquière(Québec), G7X-8L6

Téléphone : 418-695-7883
Télécopie : 418-695-7897
Messagerie : dr02@menv.gouv.qc.ca

« 2003 est l'année internationale de l'eau, ce thème orientera nos actions pour les prochains mois. »



Plusieurs émissions sur le canal Vox ont été diffusées cette année en collaboration, notamment, avec la Société de la Faune et des Parcs et le Service canadien de la faune



La Direction régionale du Ministère était présente au salon Expo-Nature afin d'informer la population sur les bonnes pratiques environnementales et la protection des rives et des bandes riveraines.

Le service des communications

Le Service des communications est souvent celui qui est sollicité en tout premier lieu par la clientèle de la Direction régionale, car il est responsable de l'accueil et du renseignement.

Conformément à notre Déclaration de services aux citoyens, une téléphoniste est toujours présente pour vous répondre lorsque vous faites le «0» après avoir appelé chez-nous. Cela s'est produit à 5889 reprises au cours de la dernière année. Le personnel à l'accueil a été en mesure de vous renseigner directement à 3136 occasions et de vous diriger vers la ressource appropriée à 2753 autres reprises. De plus, nous avons accueilli 730 visiteurs et reçu 470 demandes par courrier à l'accueil en 2002-2003.

Le personnel à l'accueil est aussi impliqué dans l'ouverture des dossiers relatifs aux demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Nous en avons traitées 173 dans les 12 derniers mois.

Le Service des communications a aussi pour mandat d'assumer la responsabilité des relations avec les médias, d'ap-

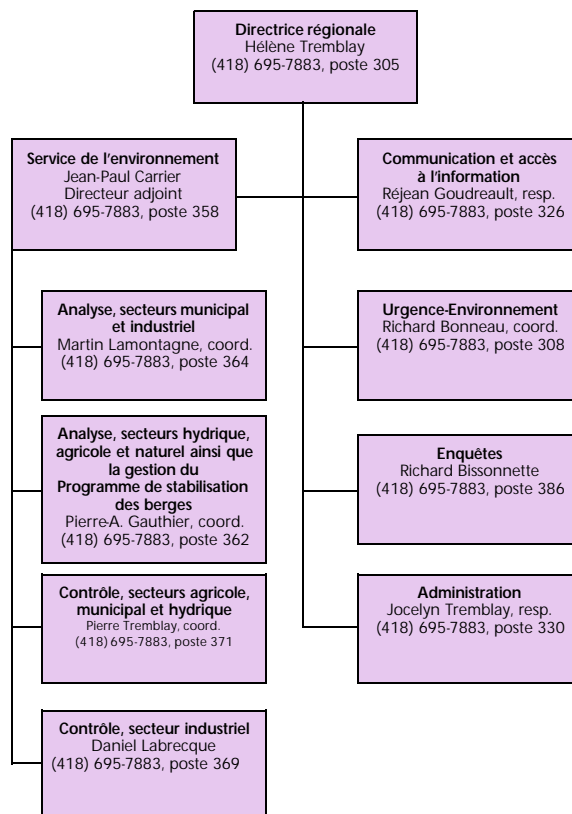
porter le support nécessaire aux présentations publiques de toutes natures et de réaliser une programmation de communications au bénéfice des diverses clientèles du Ministère.

Pour la dernière année, cela s'est traduit par une participation active lors des audiences du BAPE dans le dossier porcin, de la journée portes ouvertes sur la renaturalisation des rives au lac réservoir Kénogami, les rencontres d'informations suite à la création de la Réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan et les conférences de presse tenues dans la région par les ministres Simard et Boisclair.

Un total de 17 communiqués de presse ont été émis à l'intention de la presse régionale et le service a répondu à plus de 75 demandes des médias régionaux.

En 2002, nous avons réédité, la campagne télévisée « As-tu 5 minutes pour ton environnement » soit 10 capsules d'information diffusées au Canal Vox

Organigramme de la Direction régionale



de Vidéotron. De plus, le Service des communications a produit deux émissions de 30 minutes, dont une en collaboration avec la Zip Alma-Jonquière et l'autre avec la FAPAQ.

Le Service des communications entend demeurer très actif au cours de la prochaine année, notamment par la fenêtre régionale sur Internet (www.menv.gouv.qc.ca/regions/region_02) qui accueille chaque mois une moyenne de 182 visiteurs. À bientôt!



L'accueil et le renseignement des citoyens est une priorité pour la Direction régionale du ministère de l'Environnement